



La prévention et la gestion de l'impact environnemental et sanitaire d'une installation industrielle

La surveillance dans l'environnement des ICPE

--

16 mai 2017

Sylvie Chaty

Direction Générale de la Prévention des Risques

Service des Risques Sanitaires liés à l'Environnement, des Déchets et des Pollutions Diffuses

Bureau Santé-Environnement



Introduction

- L'évolution de la méthodologie (circulaire du 9 août 2013) a rappelé l'importance de réaliser les mesures dans l'environnement
- Surveillance dans l'environnement de l'installation exigée dans le cadre de la réglementation nationale
- Doit reposer sur des prélèvements, des analyses et des interprétations pertinents
- Repères méthodologiques disponibles

Contexte réglementaire

Code de l'environnement, article R181-43 :

« L'arrêté d'autorisation fixe [...] les moyens d'analyses et de mesures nécessaires au contrôle du projet et à **la surveillance de ses effets sur l'environnement**, ainsi que les conditions dans lesquelles les résultats de ces analyses et mesures sont portés à la connaissance de l'inspection des installations classées [...] »



Contexte réglementaire

Arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et notamment :

- à l'article 63 fixant la mise en place de la surveillance environnementale autour d'une installation classée (air ambiant ou retombées atmosphériques) **à partir du dépassement de seuil de flux horaire des rejets atmosphériques sur certains polluants** (NO_x, SO_x, COV, poussières, composés inorganiques gazeux du chlore, HCl, fluor, métaux)
- à l'article 64 fixant la mise en place de la surveillance environnementale dans les eaux de surface **à partir du dépassement de seuil d'un flux journalier de rejet aqueux vers le milieu naturel sur certains polluants** (DCO, HCT, métaux),
- à l'article 65 fixant la mise en place d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines **pour certaines activités classées et à partir de certains seuils de stockage ou de production.**

➤ Surveillance obligatoire à partir d'un certain seuil d'émission

Contexte réglementaire

L'article 30 de l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté du 3 août 2010 impose, la mise en place autour de chaque UIOM d'un programme de surveillance de l'impact sur l'environnement de l'installation : « *L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement. Ce programme concerne au moins les dioxines et les métaux.* »

➤ Surveillance systématique



Contexte réglementaire

- **Valider les hypothèses d'une approche théorique (étude d'impact) :**
 - Émissions diffuses ?,
 - IR de l'ERS proche des seuils,
 - Mise en évidence d'une dégradation d'un milieu (état initial),
 - ...
- **Connaître l'impact environnemental induit par une installation,**
 - Surveillance de l'impact des différentes sources d'émission,
 - Zone d'impact réelle des émissions du site,
 - Plaintes de riverains,
 - ...
- **Évaluer l'impact d'un accident d'origine technologique** (post-accident = circulaire du 20/02/12 relative à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'événements d'origine technologique en situation post-accidentelle).

➤ La surveillance dans l'environnement est le seul outil permettant de répondre à ces questions, prescrite par arrêté préfectoral

Place de la surveillance environnementale dans la démarche de gestion des risques sanitaires

■ Compartiment « EMISSION »

- *Contrôle process*
- *Mesures réglementaires à l'émission*

Surveillance
installation

■ Compartiment « AIR AMBIANT »

- *Préleveurs dynamiques*
- *Mesures des dépôts*
 - *Collecteurs artificiels (Jauges)*
 - *Bio-surveillance (Ray-grass, lichens, ...)*

Impact
environnemental

■ Compartiment « CIBLES »

- *Contrôles sur des cultures (Fourrages)*
- *Contrôles alimentaires (Lait)*
- *Contrôles sur l'homme*

Risque sanitaire



GUIDE

Surveillance dans l'air autour des installations classées

retombées des émissions atmosphériques

Impact des activités humaines sur les milieux et la santé



environnement - santé

Première édition - novembre 2016

INERIS

maximiser le risque
pour un développement durable



Surveillance environnementale post-accidentelle

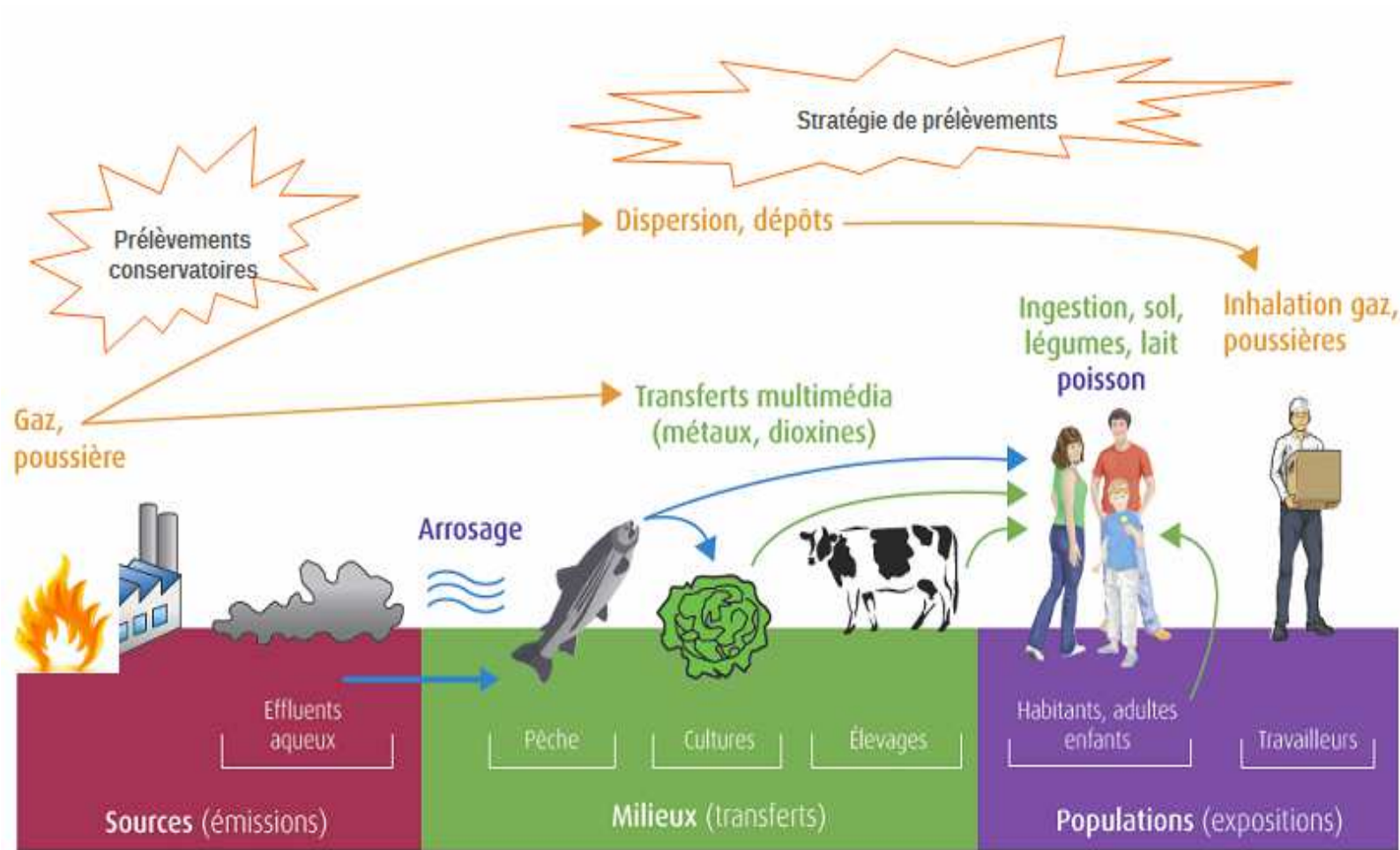
- Post-accident



- **Circulaire interministérielle du 20 février 2012** relative à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'événements d'origine technologique en situation post-accidentelle

Organisation « post-accident » des services de l'État

Surveillance environnementale post-accidentelle



Surveillance environnementale post-accidentelle

Appuis nationaux

Modélisation des retombées atmosphériques et expertise sur les prélèvements environnementaux à réaliser (phase urgence / suivi immédiat) : CASU

Prélèvements environnementaux (phase post-accident) : RIPA
(Réseau d'Intervenants en situation post-accidentelle)

Prélèvements sur les produits agricoles : réseau de labo agréés ministère en charge agriculture

Expertise risque sanitaire : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), Santé publique France, INERIS

Recherche de responsabilité : INERIS





RAPPORT
INERIS-DRC-15-152421-05361C

18/12/2015

**Guide sur la stratégie de
prélèvements et d'analyses à
réaliser suite à un accident
technologique – cas de l'incendie.**

Version 2.0

INERIS

multisites le risque
pour un développement durable



Liens utiles

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/prevention-et-gestion-des-risques-sanitaires-autour-dune-icpe-soumise-autorisation>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/gestion-limpact-environnemental-et-sanitaire-suite-accident-industriel>



FIN

